

## QUESTION 112

### QUE DEMANDONS-NOUS DANS LA QUATRIÈME REQUÊTE?

*Réponse :* dans la quatrième requête du *Notre Père* qui est *a* ; « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien », nous prions que, *b*; en raison de sa grande libéralité, nous puissions recevoir de Dieu une part suffisante de bonnes choses dans la vie présente, et jouir ainsi de sa bénédiction.

*a* Matthieu 6.11.

*b* Proverbes 30.8-9 : « Ne me donne ni pauvreté, ni richesse,  
Accorde-moi le pain qui m'est nécessaire,  
De peur que, dans l'abondance, je ne te renie  
Et ne dise : Qui est l'Éternel? »

Genèse 28.20 : « Jacob fit un vœu, en disant : Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir... »

1 Timothée 4.4-5 : « Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec action de grâces, parce tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière. »

Alors que les trois premières demandes de la prière que nous a enseignée le Seigneur concernent Dieu lui-même, les trois autres ont trait à nos besoins. La première de celle-ci nous appelle à prier, que nous soyons pauvres ou riches, pour ceux de nature matérielle (c'est là le sens du mot « pain » chez les Hébreux) de chaque jour. En effet, notre Père céleste ne veille pas seulement à répondre à nos nécessités en matière spirituelle mais aussi, selon ce qu'il juge bon pour nous, à toutes celles de nature physique, et ce au quotidien afin que nous puissions le servir adéquatement le temps qu'il nous a alloué ici-bas. Dieu prend plaisir à répondre à une telle prière en raison de sa grande libéralité (Ph 4.6, 19; 3 Jn 1.2). Nous devons reconnaître que tout ce que nous possédons vient avant tout de sa main paternelle infiniment gracieuse et sanctifier de tels dons (De 8.17-20; Osé 2.10-11; Éz 16.17-21; 1 Ti 4.1-5).

Comment est-ce que Dieu pourvoit à notre pain quotidien? Notamment en nous accordant du travail et en bénissant l'œuvre de nos mains (Ps 128.1-2; Pr 6.6-11; 2 Th 3.6-12). Le terme « notre » ne signifie pas que nous soyons dignes de recevoir ces choses, mais désigne ce qui nous appartient légalement ou de façon légitime devant Dieu et les hommes. Puisque le *Notre Père* possède un caractère communautaire, nous prions

aussi que le Seigneur accorde aux autres membres de l'Église ce dont ils ont besoin, étant prêts à servir d'instrument à cet effet (Ép 4.28; Ph 4.14-18; 1 Ti 6.17-19; Tite 3.13-14; 2 Co 8. 1-5; 9.6-11).

Nous devons prendre garde à l'amour des richesses matérielle et nous contenter de ce que notre Dieu nous accorde (1 Ti 6.3-10; Ph 4.11-13; Hé 13.5-6) et chercher en priorité le royaume de gloire (Mt 6.24-34).